

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017



SIPPAREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

COMITE DU 7 DECEMBRE 2017

SDT
Annexe n°2017-12-101
au procès-verbal

OBJET : Budget primitif de l'exercice 2018

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du comité n° 96-54 en date du 13 décembre 1996 relative aux modalités de présentation et de vote des documents budgétaires du syndicat,

Vu la délibération du comité n° 2001-15 en date du 18 avril 2001 relative aux modalités de vote des documents budgétaires,

Vu la délibération du comité n° 2017-10-93 en date du 17 octobre 2017 approuvant le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2018,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article Unique : Est approuvé le budget primitif de l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 110 527 200 € à la section de fonctionnement et 46 386 100 € à la section d'investissement.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De son affichage
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

SEANCE DU COMITE DU 07 DECEMBRE 2017

AFFAIRES COMMUNES

Composant le Comité :	113	En exercice :	113
Présents à la séance :	50		
Ayant donné pouvoir :	20		
Votants :	70		

L'an deux mille dix-sept, le 07 décembre à 10 heures, les membres du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 1^{er} décembre 2017, se sont réunis au nombre de 50 présents, 20 délégués ayant donné pouvoir, et peuvent délibérer valablement conformément aux articles 10.1 et 19 des statuts approuvés par délibération du 17 octobre 2017 et aux articles L.2121-12, L.2121-20, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Espace Van Gogh situé 62 Quai de la Râpée à Paris 12^{ème}, sous la présidence de Monsieur Jacques J.P. MARTIN.

Etaient présents :

M. FRANCESCHI (Alfortville), M. BREUILLER (Arcueil), M. EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), M. HAYAR (Bourg-la-Reine), M. GILLES de la LONDE (Bry-sur-Marne), M. FAUTRE (Champigny-sur-Marne), M. BOULAY (Châtillon), M. BISSON (Chaville), Mme LEROUX (Coeur d'Essonne Agglomération), M. MOISSET (Commuanuté d'agglomération Roissy Pays de France), M. DUKAN (Créteil), M. ADAM (Dugny), M. GUNTZBURGER (Fontenay-aux-Roses), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), Mme TORDJMANN (Gonesse), M. DRANSART (La Garenne-Colombes), M. GODARD (Le Bourget), M. CUVILLIER (Le Perreux-sur-Marne), M. DESLANDES (Les Lilas), M. SUJOL (Les Pavillons-sous-Bois), Mme COVILLE (Levallois-Perret), M. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), M. VACANT (L'Ile-Saint-Denis), M. VOILLEMEN (Livry-Gargan), M. LE CHEQUER (Montreuil), M. MILLOTTE (Montrouge), M. BECQUET (Morangis), M. VINENT-GARRO (Neuilly-sur-Seine), M. MARTIN (Nogent-sur-Marne), Mme BONNISSEAU (Orly), M. SEGAL-SAUREL (Pantin), M. CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme CELESTIN (Romainville), M. BOUVARD (Rosny-sous-Bois), M. LEROY (Rungis), M. TINEL (Saint-Mandé), Mme BERTRAND (Saint-Maurice), Mme CERF (Saint-Ouen), M. RIOTTON (Sceaux), Mme TESSIER-KERGOSIEN (Stains), M. RATTER (Valenton), M. VOISINE (Vanves), M. DUCELLIER (Villejuif), M. CALMEJANE (Villemomble), M. BORTOLAMEOLLI (Villeneuve-la-Garenne), M. HENRY (Villeneuve-Saint-Georges), M. AUVRAY (Villetaneuse), M. BEGAT (Villiers-sur-Marne), M. BENSOUSSAN (Vincennes), M. RAMAEL (Vitry-sur-Seine),

Ont donné pouvoir :

Madame BOUDJENAH, déléguée titulaire de Bagneux, donne pouvoir à Monsieur FAUTRE, délégué titulaire de Champigny-sur-Marne et Vice-Président,

Monsieur RENAULD, délégué titulaire de Bezons, donne pouvoir à Monsieur LE CHEQUER, délégué titulaire de Montreuil et Vice-Président,

Madame MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes, donne pouvoir à Monsieur BOULAY, délégué titulaire de Châtillon,

Madame THOMASSIN, déléguée titulaire de Bondy et Vice-Présidente, donne pouvoir à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville et Vice-Président,

Monsieur BENOIT, délégué titulaire de Charenton-le-Pont, donne pouvoir à Madame BERTRAND, déléguée titulaire de Saint-Maurice,

Monsieur CULOT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne, donne pouvoir à Monsieur BISSON, délégué titulaire de Chaville,

Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie, donne pouvoir à Monsieur VINENT-GARRO, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine,

Monsieur SALINI, délégué titulaire de Drancy et Vice-Président, donne pouvoir à Monsieur ADAM, délégué titulaire de Dugny,

Monsieur DESBANS, délégué titulaire d'Elancourt, donne pouvoir à Monsieur CALMEJANE, délégué titulaire de Villemomble et Vice-Président,

Monsieur COMPAGNON, délégué titulaire de Fontenay-les-Briis, donne pouvoir à Monsieur GUNTZBURGER, délégué titulaire de Fontenay-aux-Roses,

Madame BRUNET-DINE, déléguée titulaire de Fresnes, donne pouvoir à Monsieur BREUILLER, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président,

Monsieur MERIOT, délégué titulaire de Gennevilliers, donne pouvoir à Monsieur SEGAL-SAUREL, délégué titulaire de Pantin,

Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président, donne pouvoir à Monsieur AUVRAY, délégué titulaire de Villetaneuse,

Monsieur DUMONT, délégué titulaire de Groslay, donne pouvoir à Madame CERF, déléguée titulaire de Saint-Ouen,

Madame SZABO, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux, donne pouvoir à Monsieur VOISINE, délégué titulaire de Vanves et Vice-Président,

Monsieur BARNOYER, délégué titulaire de Maisons-Alfort et Vice-Président, donne pouvoir à Monsieur GILLES DE LA LONDE, délégué titulaire de Bry-sur-Marne et membre du Bureau,

Madame PETIT, déléguée titulaire de Paris, donne pouvoir à Monsieur DUKAN, délégué titulaire de Créteil,

Monsieur GAHNASSIA, délégué titulaire de Puteaux, donne pouvoir à Monsieur RIOTTON, délégué titulaire de Sceaux,

Monsieur BERRIOS, délégué titulaire de Saint-Maur-des-Fossés, donne pouvoir à Monsieur MARTIN, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne et Président,

Monsieur VILAIN, délégué titulaire de Viry-Châtillon, donne pouvoir à Madame LEROUX, déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et Vice-Présidente.

Les délégués présents et les délégués ayant donné pouvoir forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles 10.1 et 19 des statuts et aux articles L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.